

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 49 (1904)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Chroniques et nouvelles

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUES et NOUVELLES

---

### CHRONIQUE SUISSE

Les polémiques de la *Zürcher Post*. — Conflits de compétence. — L'officier d'état-major du Département militaire fédéral. — L'initiative des vingt millions.

L'année 1904 verra-t-elle se poursuivre les polémiques de presse et les attaques contre l'administration militaire ? On pourrait le croire en constatant qu'après quelques mois de répit, le journal qui conduit la campagne recommence ses assauts aussitôt terminée la session d'automne des Chambres fédérales. Que s'est-il passé qui ait motivé et l'interruption et la reprise des hostilités ?

Dans leur session d'été, les Chambres fédérales n'avaient pas achevé l'examen de la gestion du Conseil fédéral ; entre autres, elles avaient ajourné à l'automne la discussion sur la gestion du Département militaire. Fortuit ou calculé, cet ajournement était heureux ; il laissait aux esprits le temps de se calmer, et aux passions un moment surexcitées l'occasion de s'éteindre pour permettre plus d'équité dans l'observation de faits dont on avait grossi démesurément l'importance.

Devant cet ajournement, l'écrivain militaire de la *Zürcher Post* avait momentanément désarmé : il comptait sur la discussion qui s'engagerait dans la session d'automne pour pulvériser ceux auxquels il voulait mal de mort. Il fut déçu dans ses espérances ; la discussion resta on ne peut plus calme. Le seul incident saillant fut le discours de M. le conseiller fédéral Müller, chef du Département militaire, annonçant que le Département poursuivait la préparation d'une nouvelle loi militaire, qu'il avait fait siennes la plupart des propositions émanées de la conférence des commandants supérieurs, qu'il s'était rallié, bien que cela dût entraîner quelques inconvénients, à l'idée de la fusion des fonctions de Chef d'arme et d'Instructeur en chef, enfin, que ces projets, une fois l'accord réalisé entre les commandants supérieurs et le Conseil fédéral, seraient publiés, de telle façon que les cercles intéressés puissent en prendre connaissance, les discuter, et formuler eux aussi leurs vœux.

Ce discours, écouté avec la plus grande attention, ne fut suivi d'aucune discussion; les membres du conseil jugèrent, avec raison, que le moment n'était pas encore venu de délibérer, et qu'il fallait faire crédit au Département militaire et au Conseil fédéral du temps nécessaire pour l'élaboration des projets annoncés.

Quelques-uns ont conclu de ce silence que le Conseil national était gagné d'avance aux idées soit de la conférence des commandants supérieurs, soit du Département militaire. C'est une erreur, je crois. Certains membres de l'Assemblée fédérale n'accepteront, par exemple, le changement capital que constitue la fusion des fonctions de Chef d'arme et d'Instructeur en chef, qu'après s'être persuadés, par l'expérience poursuivie actuellement dans deux armes, et par les raisons péremptoires qui pourront leur être données, que cette solution est bien la meilleure, et qu'on ne pourrait pas substituer à l'état actuel, qui présente bien, il faut le reconnaître, certains inconvénients, une autre combinaison, celle par exemple de deux fonctions non subordonnées l'une à l'autre comme actuellement, mais coordonnées, par la création dans chaque arme de deux divisions aboutissant directement au Département militaire, et ayant leur sphère d'action et leurs attributions assez nettement déterminées pour parer à tout conflit.

Qu'on ne s'imagine cependant pas qu'un système, si perfectionné soit-il, et quelque minutieuses que soient les précautions dont on l'aura entouré, réussira à supprimer les froissements. Ceux-ci restent toujours possibles; seul un monarque absolu peut d'un geste ou d'un mot écarter toute opposition.

Le système qui a prévalu jusqu'à ce jour, du double gouvernement des armes par le chef de l'arme et par l'instructeur en chef, n'a pas attendu les événements de la dernière année pour montrer qu'il portait en lui des germes de conflits. L'article de la *Zurcher Post* du 9 décembre dit que depuis vingt ans déjà les hommes compétents connaissent ces inconvénients.

Je crois qu'il y a plus longtemps encore.

La *Revue militaire suisse* a raconté<sup>1</sup>, d'après la *Thurgauer Zeitung* comment et pour qui la fonction de Chef d'arme de l'infanterie avait été créée. Feu le colonel Feiss qui fut, à cet égard, l'inspirateur de la loi, et qui convoitait cette fonction, s'était taillé la part large. Il n'entendait abandonner aucune parcelle du gouvernement de l'arme, pas même à l'instructeur en chef. Il n'est pas nécessaire d'être profondément initié à l'histoire des vingt premières années d'application, soit jusqu'à la mort du colonel Feiss, pour savoir l'influence prépondérante qu'il a exercée sur le développement de l'arme de l'infanterie et sur son instruction.

Je pense qu'entre le colonel Feiss et l'instructeur en chef, la lutte a dû

<sup>1</sup> N° 5 de 1903, Chronique suisse.

commencer dès l'année 1875, l'un défendant la part du lion qu'il s'était faite, l'autre luttant pour une autorité qu'on lui contestait.

Le premier instructeur en chef de l'infanterie fut le colonel Abraham Stocker; il conserva ses fonctions jusqu'à la fin de 1880. Cette date s'est gravée dans ma mémoire, parce qu'il s'y rattache des souvenirs personnels.

J'eus l'honneur de prendre part, l'automne de cette année-là, à la dernière école centrale, commandée par le colonel Stocker (l'Instructeur en chef de l'infanterie était alors le commandant des Ecoles centrales, auxquelles ne participaient, d'ailleurs, que des officiers d'infanterie); c'était une école centrale II. Le colonel Stocker, mû par des raisons de santé — il souffrait d'une maladie du foie qui lui interdisait presque complètement l'exercice du cheval — et aussi, je pense, par les ennuis qu'il avait rencontrés dans la carrière, avait donné sa démission d'Instructeur en chef, pour passer au service de la Compagnie du Gothard comme archiviste.

Un soir, vers la fin de l'école, je me trouvais en compagnie de quelques camarades au restaurant Rufenacht — peu d'officiers se souviennent encore de ce restaurant fameux, situé au bout du pont de l'Aar, et qui joua un rôle parmi les officiers qui fréquentaient alors la place d'armes de Thoune. Le colonel Stocker y vint ce soir-là accompagné de deux officiers supérieurs, instructeurs de 1<sup>re</sup> classe, qui lui étaient attachés comme chefs de classe; ces messieurs prirent place à la même table que nous. Je ne me souviens plus quel incident fit dévier la conversation sur la démission que venait de donner le colonel Stocker; mais à un moment, notre attention fut attirée par le ton qu'il prit; toutes les conversations cessèrent et nous pûmes l'entendre faire le récit des luttes qu'il avait dû soutenir pour défendre son autorité et créer à l'instructeur en chef de l'infanterie une autorité digne des fonctions qui lui étaient confiées. De cette conversation, il m'est resté l'impression que le colonel Feiss ne considérait pas, alors du moins, l'Instructeur en chef de l'infanterie comme l'officier destiné à exercer sur l'instruction de l'arme une influence prépondérante; il s'était attribué à lui-même le rôle décisif. Pour lui, l'instructeur en chef était, parmi les instructeurs d'arrondissement, une sorte de *primus inter pares*, dont les fonctions spéciales consistaient principalement à commander les écoles centrales et à maintenir, autant que possible, l'unité de vues dans l'instruction des divisions.

Les fonctions d'instructeur en chef, vainement offertes au colonel Coutau, alors instructeur d'arrondissement à la 1<sup>re</sup> division, qui les refusa obstinément sachant bien, je le suppose, ce qu'elles étaient, ces fonctions, dis-je, furent confiées au colonel Rudolf, qui quitta alors le commissariat central des guerres pour rentrer dans l'infanterie. Il savait à quoi il s'exposait; il connaissait les inconvénients de la position, mais il l'accepta avec cette abnégation, cet oubli de soi-même qu'il mit en toutes choses. Néanmoins,

les luttes ne lui furent pas plus épargnées qu'à son prédécesseur et ceux qui, pendant cette période, ont vécu dans son intimité, pourraient en parler d'une manière pertinente.

Il faut reconnaître d'ailleurs que pendant que le colonel Rudolf fut en fonctions, les attributions de l'instructeur en chef de l'infanterie s'élargirent, soit que le chef de l'arme trop chargé, fut obligé de lui abandonner une partie de ses attributions, soit en conséquence des besoins nouveaux. C'est en effet au colonel Rudolf que remonte le développement des Ecoles centrales et l'on dut, pour lui laisser le temps de vouer ses soins aux autres occupations de son dicastère l'autoriser, d'abord à déléguer le commandement de certaines écoles à un instructeur de 1<sup>re</sup> classe, enfin, l'en exonérer complètement. Mais ceci sort de mon sujet.

Dès lors, l'importance de l'instructeur en chef de l'infanterie a sans cesse grandi, au détriment de celle du chef de l'arme et quand, après un intérim pendant lequel M. le colonel P. Isler, comme instructeur en chef, avait cumulé ces deux fonctions, celle de chef de l'arme fut, sur son refus de la remplir, confiée à M. le colonel Hungerbuhler, on aurait pu prévoir que des conflits étaient inévitables.

Si par une combinaison nouvelle on trouve le moyen de mettre un terme à un état de choses qui, sans souvent qu'il transpire rien au dehors, n'exerce pas moins sur le gouvernement de l'arme une influence pernicieuse, tant mieux. Mais en voilà assez, mes souvenirs personnels m'ont entraîné plus loin que je ne le voulais.

\* \* \*

Dans son article du 9 décembre la *Zurcher Post* s'attaque encore à divers fonctionnaires et renouvelle ses appréciations sur le corps des officiers-instructeurs, principalement dans l'infanterie : l'esprit servile qui y règne et l'égoïsme éhonté avec lequel chacun ne songe qu'à son propre avantage. Je me propose de revenir dans une prochaine chronique sur ce sujet.

La *Zurcher Post* prend également à partie l'officier d'état-major du département militaire, Je crois qu'on est, en général, mal renseigné sur les fonctions de cet officier. Elles ne sont pas ce qu'elles étaient à l'époque où le poste fut créé et où, sous M. le conseiller fédéral Frey, il fut occupé pour la première fois par M. le colonel Weber. Cet officier était bien alors attaché au chef du département à titre de conseiller et de collaborateur.

Depuis le départ de M. le colonel Weber, les fonctions de l'officier d'état-major du département militaire ont, sauf erreur, complètement changé de nature.

Antérieurement, ce qui concerne le service territorial se trouvait divisé entre le département militaire et le bureau d'état-major, en sorte que la direction de ce service manquait d'unité. Depuis, il a été entièrement concentré au département militaire et on en a chargé, exclusivement, l'officier d'état-

major qui ne fait pas autre chose et trouve là assez d'occupation pour absorber toute son activité. C'est lui aussi qui, par suite de cette combinaison, est chargé de l'enseignement aux officiers du service territorial. On voit donc que si cet officier est en mesure d'exercer une action directe sur le chef du département militaire, ce ne peut être que d'une façon très légitime, dans la sphère du service qui lui est confié. Il est ainsi le conseiller du chef du département militaire au même titre que tous les autres subordonnés de celui-ci.

\* \* \*

Un mot seulement de l'initiative des vingt millions.

La réflexion paraît avoir agi et il n'est plus aussi certain que le parti socialiste lance sa demande d'initiative. Il paraît avoir compris que sous cette forme, la lutte contre ce qu'on appelle emphatiquement le militarisme était difficile à soutenir. D'ailleurs, tous les chefs du parti n'étaient pas d'accord; certains d'entre eux et non des moindres, paraissent d'ores et déjà décidés, non seulement à ne pas suivre leur parti sur ce terrain, mais même à le combattre.

C'est donc un danger momentanément écarté; et si mince que fut ce danger, le fait n'en est pas moins important.

---

## CHRONIQUE ALLEMANDE

*(De notre correspondant particulier.)*

Coup d'œil en arrière. — Les dépenses des officiers. — Le recul sur l'affût. — L'Empereur à Hanovre. — Encore les lettres de Kretschmann. — La télégraphie sans fil. — Deux livres.

L'année s'ouvre sur une perspective de guerre. Le différend qui sépare la Russie et le Japon apparaît comme sérieux. Cette dernière puissance estime lésés ses intérêts en Chine et en Corée par l'occupation permanente des Russes en Mandchourie. Par cette occupation, la Russie s'est mise dans ses torts, incontestablement. Les autres puissances ont failli en n'élevant pas leurs protestations en temps utile. Aujourd'hui, l'éventualité d'une guerre entre les deux Etats intéressés n'est nullement exclue, et l'on admet généralement que l'Angleterre sera derrière le Japon. Quant à prévoir la portée de cette guerre, on n'y saurait songer. La seule chose certaine est que la Russie est, dans le cas particulier, le vrai trouble-paix.

D'après le chancelier de Bulow, l'empire germanique n'a pas à redouter aucune lésion de ses intérêts en Extrême-Orient. C'est une heureuse chance, car nous avons déjà notre guerre à l'intérieur, celle que le chef

du parti socialiste a déclarée à la société bourgeoise. Et ce n'est pas là une plaisanterie : qu'on se rappelle les trois millions d'électeurs qui sont derrière Bebel.

L'armée souffre de cet état de choses. Les agents provocateurs socialistes se donnent une peine infinie pour exciter les jeunes gens de la nouvelle levée contre les institutions militaires. D'autre part, le gouvernement ne peut s'appuyer sur une majorité assurée dans le Reichstag pour faire aboutir les projets préparés dans l'intérêt de l'armée. Pour 1904, les demandes ont été réduites à presque rien, mais les ajournements ne peuvent être répétés sous peine de mettre en souffrance les intérêts militaires.

L'année qui vient de prendre fin n'a guère été favorable à l'autorité de l'armée. La publicité des débats introduite par la nouvelle procédure militaire a démasqué un tableau de derrière les coulisses véritablement hideux. Je veux parler du régime des mauvais traitements infligés aux soldats par des sous-officiers, voire même des officiers, régime qui dépasse les limites du croyable. Ce qui est fort, c'est que les excès se produisent même dans l'infanterie de la Garde composée pourtant de recrues choisies.

La faute en est au système. On pousse trop loin les exigences de l'instruction de soldat. En deux ans, le fantassin doit devenir à la fois un parfait soldat de parade, un bon tireur et un véritable soldat de campagne. Notre méthode d'instruction date toujours du temps de la colonne serrée. Ce reproche nous est adressé entre autres par un général-commandant de corps d'armée en retraite, dans un opuscule logiquement raisonné : *L'Instruction de notre infanterie*<sup>1</sup>. Il soutient entre autres cette thèse que notre pas lent (*langsamer Schritt*) est tout à fait dépassé, ne restant plus qu'une occasion de mauvais traitements. « En Chine, les officiers des armées étrangères se sont moqués de notre manière de marcher en battant la terre de nos semelles. »

L'affaire de Forbach ne fournit pas non plus une constatation agréable. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'elle s'est produite dans un corps d'armée qui jouissait d'une réputation de perfection, l'élite de l'armée pour ainsi dire, le XVI<sup>e</sup> corps sous le comte Hæselser (Metz).

\* \* \*

On parle beaucoup du luxe qui règne dans les corps d'officiers. Un général-commandant de corps, Frhr. v. d. Goltz — Goltz Pacha — en a pris texte dans un article de revue. Il fait appel aux corps d'officiers pour qu'ils reviennent à l'ancienne simplicité des mœurs, surtout dans l'organisation

<sup>1</sup> Frhr. v. Meerscheidt-Hullessem, General der Infanterie z. D. *Die Ausbildung der Infanterie* I. Theil. *Die Winter-Periode*. Une brochure. Berlin 1903. Mittler und Sohn, éditeurs. Une deuxième livraison traitant de l'emploi de la période d'été est à l'impression. Une troisième livraison achèvera l'œuvre ; elle traitera de la période d'automne.

des fêtes. Mais cela n'est pas d'une réalisation aussi aisée que l'auteur paraît le croire. Une telle réforme dépend des commandants de régiments, et surtout des commandantes. En outre, le luxe est favorisé d'en-haut. Ces éternelles variations d'uniformes quelles sommes elles dévorent ! Et leur origine doit être cherchée dans le cabinet de l'Empereur.

Il y a six mois, on a changé la couleur des redingotes par simple fantaisie. Qu'elles soient bleues ou noires, qu'est-ce que cela peut bien faire ? Aujourd'hui, nouvelle ordonnance : les manteaux et paletots doivent être garnis de brides d'épaules. Jusqu'ici, les brides étaient portées sous le paletot. Ainsi, double équipement, car l'ordonnance suppose une nouvelle coupe du paletot. Et par surcroît cette mode est gênante pour le porteur !

Quelles sommes aussi dépensées pour les jubilés de régiments ! La quote-part du simple sous-lieutenant s'élève de 80 à 100 marcs. « L'officier doit régler sa dépense et ne pas s'endetter. » Mais comment faire quand tout est ordonné d'en haut. On n'ose plus se vanter de sa pauvreté, comme jadis les Moltke, les Roon. Qui ne peut payer doit « filer » (fliegt hinaus) ; sans argent de poche en suffisance, l'officier ne peut demeurer dans le corps. Peut-être sera-t-il d'abord transféré simplement à Forbach, à Mörchingen ou à Schrimm ! Mais ce ne sera qu'un quart d'heure de grâce !

Les commandants de régiments sont absolument forcés de n'admettre que des officiers fortunés, sinon c'est la disette et les dettes. Il est naturel, dans ces conditions, que les éléments de la population où se recrutent les officiers ne soient plus les mêmes. C'est maintenant dans l'aristocratie financière que prévaut ce recrutement. Les anciennes familles d'officiers doivent renoncer à laisser leurs fils entrer dans la carrière ; elle devient pour eux trop incertaine. Aussi remarque-t-on déjà que le recrutement des officiers se heurte à des difficultés croissantes.

\* \* \*

On se rappelle que l'année dernière un changement s'est produit à la tête du Ministère de la Guerre. Le général de Gossler était un peu fatigué. Il ne disposait pas non plus du talent oratoire nécessaire pour la tribune du Reichstag. Son successeur, le général von Einern est mieux alangué, mais il doit gagner encore ses éperons<sup>1</sup>. En attendant, vers la fin de novembre, il s'est rendu à Essen avec la commission pour la transformation du canon 96 en modèle à recul sur l'affût, pour présider aux dernières expériences. De nouveau la commission s'est déclarée entièrement satisfaite. L'usine d'Essen prend ses mesures, dit-on, pour commencer la transformation en masse.

Quant à l'organisation de l'armée, l'année 1903 n'y a apporté que peu de changements. On a créé deux subdivisions de mitrailleuses dans les deux

<sup>1</sup> En Allemagne, le public fait à propos des ministres de la guerre allemand et français un jeu de mots sur la finesse duquel nous n'insisterons pas : v. *Einern* est l'*Un*, *der Andere* est l'*Autre* !

corps d'armée saxons, et une section attelée pour le 12<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied à Metz, également saxon. Le 1<sup>er</sup> octobre, l'Académie technique militaire a ouvert ses portes. Elle comprend une cinquantaine d'auditeurs. Seul, le premier cours a commencé.

Notre train, dont les premières traces d'une organisation en temps de paix remontent en 1853, a célébré son jubilé cinquantenaire. Un certain nombre de bataillons ont publié à cette occasion des historiques qui ne manquent pas d'intérêt.

L'an 1903 a vu des manœuvres impériales d'une certaine envergure. On aurait pu parler de manœuvres d'armées si l'on n'avait négligé de doter les fractions d'armée d'état-majors spéciaux. Ces manœuvres ont été, de la part de la presse libérale et démocratique, l'objet de critiques acerbes, surtout à l'occasion de l'emploi de la cavalerie comme arme de bataille.

\* \* \*

Les mutations du mois de décembre ont été sans aucune importance. L'intérêt des milieux militaires s'est concentré sur la fête de Hanovre, le 19 décembre. Il s'agissait de trois régiments favoris de Sa Majesté : les fusiliers Prince Albert n<sup>o</sup> 73, les Königs-Ulanen n<sup>o</sup> 13, le régiment d'artillerie de campagne v. Schamhorst qui fêtaient leur jubilé de 100 ans. Ils sont issus tous les trois de la légion anglo-allemande, créée le 19 décembre 1803. La même date de fondation appartient au 10<sup>e</sup> chasseurs à Bitsch, au 14<sup>e</sup> uhlans (2<sup>e</sup> hanovrien) à St-Avold et Mörchingen ; mais on n'a guère parlé d'eux, tandis qu'il y a eu fête solennelle pour les trois régiments sur le Waterloo-Platz. Plus tard, au dîner-festival militaire à la salle de l'établissement Tivoli, l'Empereur a paru pour la première fois en public depuis son opération du mois de novembre. Le Prince Albert l'a félicité de son rétablissement maintenant acquis sans doute possible et a rendu grâce au Ciel de cette faveur. Dans la réponse de l'Empereur, un passage significatif a piqué au vif la presse anglaise. Malheureusement, l'Empereur lui-même s'est mis dans l'erreur en parlant de la légion comme ayant sauvé l'armée anglaise de l'anéantissement le jour de Waterloo. Si cette armée a été sauvée de l'anéantissement, ce n'a pu être que par le prince Blucher et les troupes prussiennes. La légion, troupe mercenaire de l'Angleterre, appartenait à l'armée alliée composée des Anglais, Hollandais, Belges, Nassoviens, etc., sous le Duc de Wellington. Donc, par voie de conséquence, si la situation de l'armée anglaise a été aussi critique que l'a prétendu l'Empereur, la légion s'est trouvée logée à la même enseigne. Seul, Blucher, disposant de troupes fraîches et intactes, était en mesure de jouer le rôle de sauveur, non pas la légion. Du reste, les Anglais n'admettent pas qu'ils aient été compromis au point qu'on puisse parler de leur anéantissement imminent. Toutefois, c'est un fait historique que Wellington, au moment des dernières attaques des

Français, a répété à plus d'une reprise « Vienne la nuit ou les Prussiens » ! La marche de ces derniers avait été retardée comme on sait par l'état des routes que la pluie avait détériorées.

\* \* \*

Je vous ai parlé en décembre des lettres de campagne du général v. Kretschmann, publiées par sa fille, femme d'un rédacteur démocrate-socialiste. On y a découvert un nouveau manque de tact, pour ne pas dire plus. Il a été relevé par le major-général Keim. Kretschmann avait imaginé un pillage de la ville de Sens en novembre 1870 par des troupes hessoises. Keim, qui a appartenu au contingent hessois, prouve que cette affirmation est une simple calomnie. Aucun pillage, ni autres excès n'a été commis. Cela a été établi par des témoins oculaires.

A l'occasion de la fête de Hanovre, a été frappée une médaille commémorative faite avec le bronze de canons conquis. Elle est remise à tous les participants à la fête ayant servi dans l'armée hanovrienne, soit dans les corps désignés par l'ordre du 24 janvier 1899.

Vient d'être publié pour les aérostiers un règlement définitif de manœuvres auquel je reviendrai, ainsi qu'aux instructions de service.

On signale de nouveaux progrès de la télégraphie sans fil. On a ouvert une correspondance entre la station de marine suédoise Karlskrona et Oberschönweide, près de Berlin. On utilise le système Braun-Slaby Arro, réglementaire en Allemagne. On est parvenu à télégraphier jusqu'à une distance de 450 kilomètres.

\* \* \*

En fait de littérature, je me borne à citer deux titres de livres comme avis aux amateurs : *Frobenius, II. Artillerie-Angriff*, Schlettstadt, Neubreisach, Longwy ; et, Graf v. Schwerin, Hauptmann Potsdam, *Der Adjutantendienst bei den Truppen aller Waffen, bei Garnison Kommandos und Bezirkskommandos*. Berlin 1904. Mittler u. Sohn.

---

## CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

Augmentation du nombre des officiers du génie. — La faiblesse de nos effectifs.

— L'Ecole d'application et de perfectionnement pour l'infanterie. — Le tir réduit.

Notre ministre de la guerre vient de déposer un projet de loi portant augmentation du nombre des officiers du génie. L'exposé des motifs se base sur la nouvelle situation du casernement, qui met celui de la gendarmerie à la charge de l'Etat. Ce casernement comprend aujourd'hui un total de 344

bâtiments disséminés sur toute l'étendue du pays. La tâche du personnel du génie chargé d'assurer le service du casernement, concurremment avec celui de l'armée, a ainsi été notablement accrue. Il y a lieu de considérer également que l'extension des défenses d'Anvers et la création des positions fortifiées de Liège et de Namur avaient déjà contribué à accroître le travail imposé au génie qui était jusqu'ici astreint à un service excessif.

Le projet de loi soumis à la Chambre augmente de 4 officiers supérieurs et de 14 officiers subalternes les cadres actuels et détermine une nouvelle répartition de l'arme.

Les charges qui en résulteront s'élèvent à 81 150 francs.

La composition du cadre des officiers du génie sera désormais la suivante :

Etat-major : colonels, 4 ; lieutenant-colonels, 8 ; majors, 9 ; officiers subalternes, 44.

Troupes : colonel, 1 ; lieutenant-colonel, 1 ; majors, 5 ; officiers subalternes, 92.

Soit un total de 164 officiers.

Cette augmentation sensible dans le personnel de nos officiers du génie s'imposait depuis longtemps. Indépendamment des considérations tirées des nécessités croissantes du service, les officiers de cette arme d'élite voyaient, comme ceux de l'artillerie, leur avancement fort entravé. Actuellement, à la tête du corps sont placés des officiers relativement jeunes. Le peu de jeu pour l'avancement dans une arme de faible effectif les maintient longtemps dans leur grade. Sans l'augmentation prévue du cadre, nombre d'officiers n'arriveraient au grade de major qu'à l'âge minimum de 50 ans et parmi eux des officiers d'une réelle valeur dont la carrière serait arrêtée au grade de lieutenant-colonel.

Une de mes chroniques précédentes vous a signalé cette situation en ce qui intéresse l'artillerie. On ne saurait y remédier pour elle comme on le fait pour le génie. Impossible de créer un nouveau régiment. Le ministre de la guerre lui-même a fait remarquer combien la solution du problème est difficile en l'état de nos finances. Aussi grand est le découragement. Nombre d'officiers subalternes se voient arrêtés au grade de major, s'ils y arrivent.

\* \* \*

Le projet de loi sur le contingent de l'armée pour l'an prochain vient d'être distribué. Il est identique à celui des années précédentes : l'effectif normal de l'armée est de 100 000 hommes ; la levée prévoit 13 330 conscrits, déduction faite des volontaires. Malgré tous les efforts du gouvernement pour enrôler le plus de volontaires possibles, — on leur offre des avantages pécuniaires sensibles — le fiasco est complet. Les enrôlements sont en bien petit nombre. On peut dire, dès à présent, que la récente réforme militaire substituée à l'idée du service personnel, si ardemment désiré par les plus

hautes personnalités militaires, a abouti à une complète désorganisation de notre armée : Les effectifs de paix sont dérisoires ; ils rendent même impossible l'instruction des hommes et des officiers. Afin de ne point enfler le budget, nos soldats sont envoyés en congé non seulement quand ils le demandent, mais même quand ils ne le demandent pas. Ces congés d'un nouveau genre sont intitulés : *congés par interruption de service*. Il en résulte des économies de solde, de nourriture et de rémunération. Par régiment, les congés accordés forcément s'élèvent au chiffre fort respectable de 53 000 journées ; calculé sur un total de 14 millions de journées c'est le 0,38 %. Les mêmes soldats sont ainsi renvoyés d'office en congé pendant quatre mois et plus. Naturellement, il ne peut plus être question ni de manœuvres ni d'exercices sérieux. A peine si les hommes présents suffisent à assurer les nombreux services de garnison, de corvées, etc., qui, chez nous, absorbent le meilleur de la troupe et la plus grande partie du temps des soldats. Dans la cavalerie et l'artillerie montée, cette pénurie de personnel présente des inconvénients particulièrement graves, car il y a à peine assez d'hommes pour assurer les soins indispensables à tous les chevaux.

La situation est donc devenue absolument ridicule malgré les soixante-dix millions que nous coûte le budget de la guerre et d'aucuns commencent à insinuer qu'une armée de milices, sur le modèle de la vôtre, vaudrait mieux que l'armée à faible effectif que nous entretenons. On a constaté en effet que l'une des plus grandes supériorités de votre organisation est que les officiers ont toujours à commander l'effectif de guerre complet et les hommes mêmes qu'ils auraient à conduire au feu, alors que dans les armées permanentes, comme la nôtre, on ne dispose jamais que du quart au plus des hommes présents sans parler des cas où les effectifs se réduisent à rien.

Cet état de choses déplorable vient d'être l'objet d'une interpellation à la Chambre des députés et au Sénat. Le ministre de la guerre a été vivement pris à partie par les députés Huysmans, Hymans et Sam Wiener.

\* \* \*

Depuis neuf ans fonctionne à titre provisoire au camp de Beverloo une école d'application et de perfectionnement pour l'infanterie. Elle a un double but : 1° parfaire l'éducation professionnelle pratique des sous-lieutenants d'infanterie nouvellement promus et faire d'eux de bons instructeurs aptes à répandre dans les régiments des procédés uniformes pour l'instruction de la troupe ; 2° procéder à des essais pratiques concernant l'armement, effectuer des études expérimentales relatives au tir, à la tactique, aux travaux de campagne, à l'habillement, à l'équipement et au matériel de l'infanterie.

L'expérience a sanctionné les principes qui ont servi de base à l'organisation provisoire de l'école : un arrêté royal vient de confirmer l'existence de celle-ci à titre définitif.

Elle est dirigée par un état-major permanent placé sous les ordres d'un officier supérieur d'infanterie (actuellement le major Stroobants, adjoint d'état-major) et assisté d'un personnel d'instruction et d'un cadre subalterne. Le personnel-élèves se compose de tous les sous-lieutenants d'infanterie nouvellement nommés à ce grade, répartis entre deux périodes d'instruction par année. La durée de la période d'instruction est de trois mois. La troupe d'instruction est fournie à tour de rôle par les régiments d'infanterie.

Le programme d'instruction comporte l'enseignement du tir et des diverses branches de service d'un officier subalterne en vue de l'instruction des recrues ; en outre, des travaux de campagne, des exercices topographiques, des exercices tactiques, marche, combat de la compagnie, service en campagne, etc.

Puisque j'en suis aux questions de tir, peut-être nos nouvelles prescriptions concernant le tir réduit vous intéresseront-elles. En effet, à l'inverse de ce qui se passe chez vous, le tir réduit est assez en honneur dans notre infanterie, non seulement afin de permettre aux recrues d'exécuter une première application des principes qui leur ont été enseignés dans les exercices préparatoires, mais même pour permettre aux anciens soldats de s'entretenir dans l'observation de ces principes. Il est alloué, en conséquence, annuellement, pour les exercices de tir réduit des munitions pour 145 coups aux recrues et 120 coups aux officiers et sous-officiers, ainsi qu'aux soldats ayant appartenu à l'effectif pendant l'année.

En principe, le capitaine a la libre disposition des munitions ; en fait, cette liberté est limitée par un certain nombre de prescriptions réglementaires jugées indispensables. C'est ainsi que sur les ballettes disponibles, le règlement fixe le nombre qui doit être consacré aux exercices préparatoires et tirs de démonstration, aux tirs d'instruction et d'entretien, aux tirs sur les buts mobiles. Il est également prescrit que les tirs doivent commencer à la distance de dix mètres et que cinq ballettes au moins doivent être tirées à chacune des distances réglementaires dont le stand permet l'emploi. Les cibles utilisables sont aussi réglementées.

Une excellente prescription est celle qui met en garde les instructeurs contre leur attitude vis-à-vis des hommes. Dans les exercices préparatoires ainsi que dans les premières séances des tirs d'instruction, il faut se garder de dire à l'homme qu'il est maladroit, parce qu'il ne met pas ses balles au centre du blason. L'important au début est que le groupement soit régulier. Le résultat peut-être considéré comme satisfaisant alors même que les coups se grouperaient à l'une des extrémités du figuratif.

Si le tireur ne parvient pas à grouper régulièrement ses coups, c'est qu'il n'applique pas les principes : il ne dirige pas la ligne de mire sur le point visé, il tremble, il ferme les yeux au moment du départ du coup, il arrache la détente, etc. Il faut, pour cet homme, suspendre l'exécution du

tir réduit, le remettre aux exercices préparatoires et rechercher la cause du mal.

Le groupement des coups d'une série de ballettes tirées à la même distance permet de déterminer les défauts du tireur et de corriger son tir. D'autre part, un tir convenablement groupé indique au tireur la correction à faire pour ramener ses coups au centre du figuratif.

---

## CHRONIQUE FRANÇAISE

*(De notre correspondant particulier.)*

En 1903. — Publications pour la troupe. — Promotions et tableaux d'avancement. — † Le colonel Titeux et le capitaine Fournier. — La question des sous-officiers. — Les prochaines grandes manœuvres.

Qu'a été l'année 1903, au point de vue militaire ? — Il ne me semble pas qu'elle ait marqué beaucoup. L'événement essentiel a été le vote du service de deux ans au Sénat. Mais la loi reste accrochée à la Chambre. Il y a un intérêt électoral à ne pas se presser. Comme il n'y a pas moins d'intérêt à avoir l'air de se presser, on en a l'air; mais on n'en a que l'air. Il paraît que M. Maurice Berteaux déposera son rapport le 15 de ce mois. Nous verrons bien si ce dépôt a lieu dans le délai fixé. D'autre part, M. Combe a affirmé que la loi serait promulguée dans le cours du premier semestre de l'année courante. Cela, aussi, nous le verrons bien... ou nous ne le verrons pas... ce qui revient au même.

M. de Lanessan, qui fut ministre de la marine dans le cabinet Waldeck-Rousseau, s'élève d'ores et déjà contre le terme de deux ans qu'il trouve excessif. Il demande le service de dix-huit mois, et, pour un peu, je triompherais, me rappelant que j'ai le premier, sauf erreur, fixé cette durée. Mais je la considérais, moi, comme un aboutissement; M. de Lanessan la considère, lui, comme un point de départ. Nous ne nous entendons donc point, encore que nous ayons l'air de dire la même chose.

Inutile de m'appesantir sur ce désaccord. J'estime que j'aurai dix occasions pour une de revenir sur la proposition de M. Rolland, dont je vous ai d'ailleurs parlé bien des fois déjà. Je ne veux pas m'exposer au reproche de rabâcher toujours les mêmes histoires.

\* \* \*

Sera-ce m'y exposer que de reprendre un thème que j'ai abordé le mois dernier ? Il est vrai que, j'ai eu soin de vous le faire remarquer, je m'étais jusqu'alors beaucoup abstenu de le traiter.

Il s'agit de l'éducation morale et civique de la troupe. J'ai annoncé qu'une

Revue allait paraître qui aurait pour but de fournir des matériaux pour cet enseignement.

J'ai sous les yeux le premier numéro de *L'armée et la nation* — c'est le nom de ce nouveau périodique, — et j'avoue qu'il m'a causé une déception. Outre qu'il laisse fort à désirer au point de vue typographique, outre qu'il est d'une contexture compliquée et quelque peu déconcertante, je ne vois pas très bien en quoi sa lecture pourra améliorer la valeur morale des soldats, si ce n'est en ce qu'ils ne feront rien de mal pendant le temps qu'ils consacreront à cette lecture. Mais des facéties sur Dumanet et Pitou, — fussent-ils baptisés pour la circonstance Kébouric et Tétonbec, — ne sont pas de nature à rehausser à leurs propres yeux les héros de ces fantaisies.

L'article de tête est emprunté au général Peigné, commandant du 9<sup>e</sup> corps. Ce général républicain, au républicanisme duquel on reproche d'être parfois encombrant et de l'avoir été notamment lorsqu'il s'est agi de remplacer le général Faure-Biguet comme gouverneur de Paris, le général Peigné, dis-je, a fait un coup d'éclat, le mois dernier, en interdisant aux militaires placés sous ses ordres de fréquenter les cercles catholiques et les chapelles qui y sont annexées.

Il est de fait que les cercles confessionnels font une concurrence terrible aux « foyers du soldat » laïques. Les prêtres sont puissamment armés pour attirer et retenir la clientèle. J'ai eu en mains des détails bien curieux à ce sujet et — c'est le cas de le dire — bien édifiants.

Les fidèles qui sont envoyés à ces établissements par le curé de leur village y reçoivent un accueil empressé dans lequel le temporel se mêle au spirituel : on a droit à des indulgences et à du café. Après avoir communié, on a de quoi boire ou de quoi manger. Des jetons de présence récompensent l'assiduité, et, avec un nombre déterminé de ces jetons, on obtient une prime en argent ou en nature.

La Ligue de l'enseignement, qui a cherché à faire concurrence aux entreprises catholiques, n'a pas su avoir la main aussi largement ouverte que l'Eglise, et ses « Foyers » sont maigrement dotés, en dépit de la munificence de tel ou tel généreux donateur. Voilà sans doute pourquoi, estimant que la lutte est trop inégale entre les ressources des particuliers et celles du clergé, dont une partie provient de l'Etat, c'est-à-dire est fournie par les contribuables, certaines personnes trouvent tout naturel de ne pas laisser des œuvres qu'elles subventionnent faire une besogne qu'elles considèrent comme mauvaise. C'est en vertu de ce principe que le général Peigné a fermé ces cercles dont le maréchal de Mac-Mahon avait non point seulement autorisé, mais même encouragé la création, et que, pour cette raison, le ministre de la guerre, si peu clérical qu'il soit, avait tenu à respecter.

On jugera peut-être que le moment était assez inopportun pour demander au général Peigné, fort engagé dans la campagne anticléricale, la préface

d'une publication qui doit être neutre, par essence même, encore qu'elle doive être, en même temps, républicaine. L'étude qu'il a donnée à *L'armée et la nation* est d'ailleurs une dissertation assez incolore et médiocrement composée sur l'argument que voici : « L'instituteur ne fait que continuer l'œuvre d'éducation commencée par les parents; il appartient aux officiers de la reprendre et de l'achever. »

Thèse contestable. Que l'armée soit une école de civisme, je le veux bien. Mais ne perdons pas de vue son objet essentiel et primordial, qui est de former des militaires. Ce n'est que surrogatoirement, incidemment, — je dirais presque : frauduleusement — que l'on investit des messieurs dorés et galonnés de fonctions pour lesquelles point n'est besoin d'être doré et galonné. Au surplus, il n'est pas nécessaire non plus d'avoir un uniforme sur le dos pour apprendre à connaître son devoir de citoyen. Ce n'est pas dans une revue suisse qu'il y a lieu de consacrer, à ce sujet, de longs développements : quel malheur ce serait pour un pays s'il était tenu d'avoir une armée dans le seul but d'avoir de bons citoyens!...

Je laisse de côté les récits romanesques et humoristiques qui sont chargés, dans *L'armée et la nation*, de jouer les rôles comiques que les bons dramaturges ne manquent pas de mettre dans leurs mélodrames les plus noirs, afin de dérider le public et de panacher ses émotions. Je m'en tiens à la partie sérieuse du recueil.

Elle se compose d'un article bibliographique sur le « *Iéna ou Sedan?* » de Beyerlein<sup>1</sup>, avec un extrait de cet ouvrage (ou plutôt avec une adaptation d'un de ses principaux épisodes), d'une étude du commandant Morelle sur les bienfaits de la vie en plein air, « éducatrice de l'œil et de l'oreille! » dit-il, d'une dissertation à bâtons rompus sur la simplification des honneurs militaires, d'une lettre d'un capitaine de cavalerie sur les relations qu'un commandant d'unités doit entretenir avec ses subordonnés, de fragments enfin d'un *Journal d'un lieutenant d'artillerie*, autobiographie dont la sincérité évidente n'est pas le moindre mérite.

En même temps que paraissait *L'armée et la nation*, un autre périodique était créé par le *Petit Journal*, sous une forme à peu près analogue et s'adressant à peu près au même public. Mais le *Petit journal militaire, maritime et colonial* l'emporte de beaucoup sur son émule par la modicité de son prix et la richesse de sa documentation graphique. Il est illustré de nombreuses images, alors que *L'armée et la nation* n'en renferme aucune.

<sup>1</sup> Mais pourquoi n'avoir pas dit que la traduction, relativement coûteuse de cet ouvrage (2 volumes à 3 fr. 50 chacun), est inintelligible pour des gens du métier, c'est-à-dire pour les militaires, officiers, sous-officiers et soldats, auxquels s'adresse *L'armée et la nation*? J'en ai donné les raisons le mois dernier, et je n'insiste pas. Je veux dire que, voulant renseigner ses lecteurs sur les livres à acheter, on a le devoir de les prévenir s'ils doivent n'en point avoir « pour leur argent ».

Par contre, il n'y perce aucun souci moralisateur, aucune préoccupation d'ordre didactique. C'est un divertissement, un passe-temps, avec quelques matériaux pour l'instruction du lecteur : pour son éducation, rien, ou presque rien.

Comme si l'idée de ces publications pour la troupe était dans l'air, ne voilà-t-il pas qu'on m'annonce la prochaine mise en vente d'une *Gazette militaire* qui serait imprimée à Lyon, comme la *France militaire* est imprimée à Limoges... quand la grève de ses ouvriers ne l'oblige pas à venir chercher un abri ailleurs. J'avoue que je ne vois pas bien à quel besoin répond cette Gazette, dépourvue elle aussi d'illustrations, mais également dépourvue d'arrière-pensées pédagogiques. Elle contiendra, me dit-on, des informations ; mais, à mon avis, une revue hebdomadaire ne peut essayer d'entrer en lutte, sur ce terrain, avec le journal quotidien. Quoi qu'il en soit, qui vivra (et surtout qui lira), verra ! Attendons !...

\* \* \*

Le premier de l'an amène d'assez nombreuses promotions : celles qui viennent d'avoir lieu n'ont rien eu qui m'ait semblé caractéristique. Le colonel qui commande le Palais-Bourbon vient de passer général, et on annonce qu'il va quitter son poste : de nombreuses compétitions s'agitent autour de la place. Le fait est qu'elle est bonne. Elle a porté bonheur à ceux qui l'ont occupée récemment ; elle leur a servi de titre pour obtenir de l'avancement.

Le général Millet a été nommé commandant de corps d'armée. C'est un très brillant divisionnaire, de qui j'ai parlé à propos des grandes manœuvres du Limousin, où il s'est fait remarquer par son chic, par son calme et par la netteté de ses ordres. Il n'y a pas bien longtemps encore, il était directeur de l'infanterie au ministère de la guerre.

Il y a eu beaucoup d'autres nominations dignes d'une mention. Mais je n'ai pas le temps d'y insister et de vous parler en détail des nouveaux promus.

On comptait aussi sur la publication, pour les étrennes, des tableaux d'avancement. Mais on comptait sans la pelure d'orange sur laquelle a glissé le général Percin, chargé de perpétrer les dits tableaux. La pelure d'orange était, dans l'espèce, un parquet trop bien ciré. Le chef du cabinet du ministre s'est relevé avec le poignet foulé, et il a dû interrompre son travail. Que dis-je ? Ses travaux. Je ne tarderai pas, en effet, à vous conter les transformations considérables que cet artilleur rêve de réaliser dans l'infanterie, en sa qualité de membre du comité technique de cette arme. C'est là certainement une des nouveautés les plus piquantes, les plus intéressantes dont j'aie à vous entretenir ; mais je ne suis pas autorisé, quant à présent, à entrer dans d'amples détails sur la révolution qui se prépare

et dont j'aurai suffisamment indiqué l'importance en disant qu'elle apportera au mode d'emploi du fusil une transformation comparable à celle que le principe de l'« économie des forces » et autres *ejusdem farinae* ont introduite dans le mode d'emploi du canon. On sait que c'est à l'instigation du même général Percin que ces progrès ont été réalisés. Il n'est pas surprenant qu'il ait cherché à en étendre le bienfait et qu'il ait voulu essayer d'augmenter le rendement des armes à feu après avoir réussi à augmenter celui des bouches à feu.

Il va d'ailleurs pouvoir compléter pratiquement les études qu'il a faites sur le papier et dans son cabinet. Il est probable, en effet, qu'il ne tardera pas à prendre le commandement d'une division d'infanterie. Il n'a été maintenu que temporairement, assure-t-on, au ministère de la guerre, jusqu'à achèvement du travail des tableaux d'avancement. On ajoute que son successeur serait le colonel Sarraïl, actuellement commandant de l'école de Saint-Maxent. Mais que ne raconte-t-on pas ? N'ai-je pas entendu dire que, aussitôt l'affaire Dreyfus réglée, le général André se retirerait ? J'ai quelque peine à le croire, je l'avoue ; mais mes informations venaient pourtant d'une source excellente. La personne de qui elles émanent m'a toujours très exactement renseigné : les lecteurs de la *Revue militaire suisse* en savent quelque chose, ayant eu, grâce à elle, la primeur de nouvelles que l'événement a confirmées. Cette fois, pourtant, je me permets de faire quelques réserves.

\* \* \*

Le colonel Titeux, qui vient de mourir, était un écrivain militaire de valeur et un artiste. Il avait quitté prématurément le service pour s'occuper de peinture, je crois, et de publications. Tout récemment, il rédigeait en faveur de la mémoire de Dupont, ce volumineux dossier dont votre bibliographie parlait le mois dernier. Je l'ai parcouru, non sans plaisir, avec le vif désir de le lire, avec le vif regret de ne le pouvoir. Notre vie est si remplie, les livres sont si nombreux, qu'on ne peut vraiment exiger que nous lisions des *in-folio* de plus de deux mille pages (dont beaucoup en petit texte), comme celui-ci. Mais ce qu'un rapide examen m'a montré, c'est la solidité de l'argumentation, l'abondance de la documentation, c'est le savoir-faire de l'auteur qui a mis en œuvre, avec beaucoup de talent et d'art, les matériaux dont il disposait. La disparition du colonel Titeux est une perte pour la littérature militaire.

Je reçois le tome III de *La Guerre sud-africaine*, par le capitaine Fournier, de l'Etat-major de l'armée<sup>1</sup>. Je n'ai rien à ajouter aux éloges que j'ai adressés à plusieurs reprises aux publications si consciencieuses et si intéressantes de ce jeune officier. Vos collaborateurs chargés de la bibliogra-

<sup>1</sup> *Offensive de Lord Roberts, Occupation de Bloemfontein et de Prétoria*. Un volume in-8° de 300 pages, avec 15 cartes et croquis, Paris, Chapelot, 1904.

phie ont, eux aussi, parlé de lui dans des termes tels qu'il me suffit de dire que ce nouveau volume égale les précédents.

J'ajoute, puisque l'occasion s'en présente, que le capitaine Fournier va partir pour les Etats-Unis en qualité d'attaché militaire. Il y a d'ailleurs en ce moment dans le personnel des représentants de notre armée à l'étranger de grands bouleversements sur lesquels je ne manquerai pas de revenir un jour ou l'autre.

\* \* \*

Le ministre s'est décidé à rapporter une circulaire confidentielle, aux termes de laquelle les sous-officiers classés pour obtenir un emploi civil devaient quitter le service actif au bout de leur quinzième année de présence sous les drapeaux, n'eussent-ils pas encore obtenu l'emploi en question, à ce moment-là. Par ce moyen, on faisait place aux jeunes, on leur donnait de l'avancement. Mais n'était-ce pas en les décourageant, puisqu'on leur montrait la facilité avec laquelle l'Etat se débarrassait de vieux serviteurs et les jetait sur le pavé? Rien de plus triste que les doléances de tel adjudant, médaillé, que j'ai vu se morfondre dans l'inaction en attendant un poste auquel il avait droit dans telle ou telle administration, tandis que cette administration s'ingéniait à ne pas le lui accorder, soit par économie, soit pour choisir un sujet qui fût plus à son goût, qui lui semblât plus rompu à la pratique du métier que cet ancien militaire, encore tout raide du port de l'uniforme.

La crise qui sévit sur les sous-officiers, la difficulté qu'on éprouve à les recruter ou, les ayant recrutés, à les retenir, tout cela est certainement imputable à l'Etat, qui a déployé peu d'énergie à faire respecter les prescriptions de la loi, et qui a même, tout le premier, donné l'exemple d'y manquer. Il ne leur fournit ni les chambres séparées, ni les ameublements spéciaux qu'il leur devait. Il a laissé éluder l'obligation de les nommer à des postes déterminés.

Il est stipulé que toute nomination à ces postes doit être enregistrée au *Journal officiel* pour permettre aux intéressés de faire valoir leurs droits, si ceux-ci se trouvaient lésés. Or, on s'abstient de ces notifications officielles, de sorte que les inégalités passent inaperçues.

Aussi le ministre a-t-il proposé, lui-même, dans la rédaction de la loi sur le service de deux ans, l'insertion d'une clause interdisant aux fonctionnaires des Finances de payer le traitement afférent à un des emplois réservés aux sous-officiers, si la nomination du titulaire n'avait dûment figuré à l'*Officiel*, et ce, à peine de destitution. Excusez du peu! Si, après cela, on continue à violer la loi, dame! c'est qu'on y mettra de la bonne volonté.

Hélas! Toutes ces garanties sont encore dans le domaine du devenir. Pour le présent, les pauvres sous-officiers sont dans une situation précaire: le ministre pourrait, pour une large part, y remédier de son chef, sans avoir

besoin du concours du Parlement. La mesure qu'il a adoptée et dont je parlais en est une preuve. Rien ne l'empêche de reprendre et de continuer l'œuvre bienfaisante qu'il vient d'entamer.

\* \* \*

Comme l'an dernier, il y aura deux manœuvres distinctes de corps d'armée contre corps d'armée : l'une dans l'Est, sous la direction du général Brugère ; l'autre dans le Nord-Ouest, sous la direction du général Hagron, que son âge et sa réputation désignent pour occuper un jour la vice-présidence du Conseil supérieur de la guerre. En raison de cette circonstance, on attache une importance particulière aux opérations qu'il dirigera. Je compte les suivre, s'il m'est impossible, en raison des dates que l'on choisira, de me porter de l'un à l'autre des théâtres d'opérations.

Dans l'Est, c'est le 7<sup>e</sup> corps (Besançon) qui combattra le 8<sup>e</sup> (Bourges). Dans l'Ouest, c'est le 3<sup>e</sup> (Rouen) qui aura contre lui le 4<sup>e</sup> (Le Mans) : il paraît que cette lutte nous ramènera dans les plaines de la Beauce. J'aurais préféré, je l'avoue, qu'elle se déroulât en Normandie, dans l'Orne.

1<sup>o</sup> Les *manœuvres de l'Est*, placées sous la haute direction du général Brugère, vice-président du conseil supérieur de la guerre, comprendront : les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> corps d'armée, les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> divisions de cavalerie et une division de marche (la 5<sup>e</sup> brigade d'infanterie coloniale et une brigade de marche formée des deux groupes de bataillons de zouaves de Paris et de Lyon et du 26<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied).

Les artilleries des deux corps d'armée seront complétées : pour le 7<sup>e</sup> corps, par un groupe de la 14<sup>e</sup> brigade et un groupe de la 20<sup>e</sup> brigade d'artillerie ; — pour le 8<sup>e</sup> corps, par un groupe de la 6<sup>e</sup> brigade et un groupe de la 13<sup>e</sup> brigade d'artillerie. — L'artillerie divisionnaire de la division de marche sera entièrement fournie par l'un des régiments de la 19<sup>e</sup> brigade d'artillerie.

2<sup>o</sup> Les *manœuvres du Nord-Ouest*, dirigées par le général Hagron, membre du conseil supérieur de la guerre, comprendront : les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> corps d'armée et la 1<sup>re</sup> division de cavalerie.

Les artilleries des deux corps d'armée seront complétées : pour le 3<sup>e</sup> corps, par un groupe de la 2<sup>e</sup> brigade et un groupe de la 19<sup>e</sup> brigade d'artillerie ; — pour le 4<sup>e</sup> corps, par un groupe de la 9<sup>e</sup> brigade et un groupe de la 10<sup>e</sup> brigade d'artillerie.

Il sera exécuté des *manœuvres de brigade* dans les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> corps d'armée.

Les troupes de la Corse manœuvreront pendant dix jours.

Il sera exécuté des *manœuvres de division* dans les 1<sup>er</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> corps d'armée et par la 4<sup>e</sup> division d'infanterie du 2<sup>e</sup> corps.

L'École de Saint-Cyr participera aux manœuvres de la 10<sup>e</sup> division, qui auront lieu au mois d'août.

Exceptionnellement, la 3<sup>e</sup> division (2<sup>e</sup> corps) n'exécutera pas, cette année, de manœuvres d'automne.

Les camps d'instruction seront répartis comme il suit, en 1904 :

Sissonne : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> corps; Châlons : 6<sup>e</sup> corps et 3<sup>e</sup> division du 2<sup>e</sup> corps; Mailly : 20<sup>e</sup> corps et 9<sup>e</sup> division du 5<sup>e</sup> corps; Coetquidan : 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> corps; La Courtine : 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> corps; Larzac : 16<sup>e</sup> corps.

Une manœuvre d'ensemble de cavalerie sera exécutée par les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> divisions, sous la direction du président du comité technique de la cavalerie.

---

## CHRONIQUE ITALIENNE

*(De notre correspondant particulier.)*

Le nouveau ministre de la guerre. — La question militaire. — Les officiers subalternes. — L'instruction agraire et littéraire du soldat. — Historique du réarmement de l'artillerie de campagne. — Un office de la presse au ministère de la guerre. — Nouveau règlement de manœuvres pour l'infanterie.

La démission collective du cabinet, au mois de novembre dernier, a entraîné un changement au ministère de la guerre : le lieutenant-général Ettore Pedotti y a remplacé le général Ottolenghi.

Le nouveau ministre a trouvé dans les archives de son prédécesseur nombre de projets prêts à être déposés à la Chambre des députés et nombre d'autres dont l'étude est commencée. Cette abondance de bien ne laisse pas que d'être embarrassante pour un homme qui s'est toujours tenu éloigné de la vie politique, quelque soit son intelligence et la fermeté de son caractère.

A la vérité, la question militaire à l'intérieur continue à se mouvoir dans le même ordre d'idées : c'est toujours la lutte avec l'extrême-gauche, qui s'obstine à solliciter une réduction du budget de la guerre et ne perd pas une occasion de discréditer les institutions nécessaires à la défense nationale. La conséquence de cette situation est que le budget demeure au chiffre de 239 millions, malgré les exigences croissantes de l'armée; tous les efforts de l'administration tendent à concilier avec ces exigences le problème économique. On sent la nécessité d'apporter une prudence extrême dans l'étude des grandes questions militaires, telles celles du recrutement, de la durée du service, etc., alors que d'autres, quoique d'un intérêt moins directement général, réclament elles aussi une impérieuse et préalable solution.

Il semble que les hommes qui sont à la tête du gouvernement se rendent

bien compte de cet état de choses et s'engagent dans la bonne voie. Voilà des années, par exemple, que la situation économique des officiers subalternes est devenue presque intolérable. Leur solde est tombée à un chiffre dérisoire, et à ce premier inconvénient s'ajoute celui de la longue permanence dans les grades inférieurs. Or, des espoirs tangibles ont été donnés enfin à cette nombreuse catégorie de membres de l'armée, qui en sont l'âme en quelque sorte : dans une des séances du Parlement, le président du Conseil a déclaré qu'il s'intéresserait au plus tôt à l'amélioration de la position des officiers subalternes. Le ministre Pedotti a formulé une assurance identique. En même temps, il a ordonné de ne plus punir aveuglément les officiers qui auraient contracté des dettes, mais de les mettre à même de présenter leur défense comme peut le faire tout citoyen. D'autres mesures analogues, qu'il serait fastidieux d'énumérer, ont été arrêtées. Elles autorisent les intéressés à compter sur un avenir plus favorable.

\* \* \*

A diverses reprises déjà, j'ai parlé de l'instruction agraire donnée aux soldats-paysans pendant leur passage à la caserne. Les bons résultats de cette expérience ont engagé à la continuer et à l'étendre. On cherche à exploiter dans ce but toutes les ressources matérielles et morales disponibles. Des officiers praticiens offrent leurs services et peu à peu les cours, pour lesquels on profite des dimanches, prennent une marche plus régulière.

Ils sont répartis sur trois périodes : en hiver, les leçons théoriques, et au printemps deux séries d'heures consacrées plutôt à la pratique. Le ministre a mis à la disposition des cours une subvention bien minime de 10 000 livres ; mais grâce à des dons particuliers et aux efforts de l'initiative privée, une école agraire a pu être installée dans toutes les grandes et moyennes garnisons. Récemment, le général Pedotti est parvenu à intéresser à la question son collègue de l'agriculture, et celui-ci a promis son appui matériel et moral.

On espère aussi arriver à développer l'instruction littéraire du soldat. Le nombre de nos illettrés est grand, surtout parmi les recrues de l'Italie méridionale. Qu'il y ait là un dommage au point de vue social, c'est incontestable. Mais ce dommage n'est pas moins grand pour l'armée, obligée de laisser se perdre un précieux bagage d'intelligences et d'énergies. Tous nos régiments de l'Italie méridionale et centrale ont appris à leurs dépens combien nombreux restent simples soldats des hommes cependant doués d'aptitudes et de bonne volonté. Ils feraient d'excellents gradés, n'était leur ignorance, et cet état de chose est d'autant plus regrettable que ces hommes recrutés dans l'élément campagnard rempliraient le mieux, physiquement et moralement, les conditions requises pour la formation d'un bon cadre.

Dans une récente circulaire adressée à tous les commandants de corps d'armée, le général Pedotti a attiré l'attention sur la nécessité de fournir

quelque instruction littéraire aux recrues. Il a donné des ordres péremptaires pour intéresser à cette obligation tous les officiers. Il est probable que seront créées des écoles régimentaires, et l'on prévoit qu'un actif développement sera donné à cette institution. Il y a à ce sujet échange de vues entre le ministre de la guerre et celui de l'instruction publique, et l'on pense que ce dernier s'intéressera à l'entreprise et lui procurera le secours des maîtres de l'école primaire. Ces derniers se feront sans doute mieux apprécier que le sous-officier qui, quelque zèle et quelque habileté qu'il mette à la tâche, rappellerait trop au soldat les mauvais côtés de la vie de caserne.

\* \* \*

Les amateurs de longs débats ont été servis à souhait par la question du canon. Et c'est moins encore le point de vue technique qui a mis les opinions aux prises que le point de vue tout général des qualités de l'arme de l'artillerie. Un journal piémontais a mis le feu aux poudres. Il a consacré une série d'articles à développer la thèse d'une insuffisante préparation tactique de l'artillerie de campagne italienne, insuffisance qui n'aurait pas permis à celle-ci d'affronter le problème du renouvellement du matériel. Sa conclusion fut qu'il fallait introduire une distinction entre les officiers de l'arme, prévoir d'une part les techniciens, de l'autre les combattants.

La presse commet volontiers des erreurs quand elle aborde les questions de cette nature. Les faits se chargeront sans doute de relever l'erreur de jugement du journal piémontais.

Un incident analogue s'était produit lors de l'adoption du fusil mod. 1891. La presse avait colporté l'affirmation que les culots de cartouche se déchiraient fréquemment au tir et qu'il en résultait une détérioration de l'arme telle qu'au lieu de résister à 4000 coups, le canon résistait à peine à 1500. Une commission spéciale fut chargée de vérifier le fait. Elle constata premièrement que la proportion des déchirures de culots était minime ; secondement, que cette proportion atteignit-elle le 70 %, l'arme supporterait encore plus de 1000 coups.

Pour en revenir à l'artillerie de campagne, je crois utile de résumer la genèse de sa transformation jusqu'à la date actuelle, depuis le moment où nos batteries lourdes furent armées du canon de 87 mm. B.

Tandis que cet armement s'achevait, on continuait à étudier le développement et les progrès de l'artillerie à l'étranger. Quand on commença à parler du matériel à tir rapide, peut-être montrâmes-nous un peu de hâte dans nos résolutions. Au moment où, en 1896 et 1897, l'Allemagne et la France opérèrent leur transformation, et où l'Autriche se montra disposée à entrer dans la même voie, modifiant également sa munition, notre canon de 87 mm. B avait encore devant lui une dizaine d'années de vie. Sa transformation radicale eût été trop onéreuse. On se décida pour une transformation partielle à laquelle on consacra trois millions. Le shrapnel en fonte fut

maintenu, et l'on se borna à limiter le recul de la pièce par l'adjonction d'une bêche de crosse et à rendre plus rapide le chargement par une amélioration dans le fonctionnement de la culasse.

Pour nos batteries légères de 75 mm. B, cette transformation n'était pas indiquée. Les bouches à feu étaient trop anciennes déjà; il était nécessaire de les remplacer par un matériel plus moderne. On consacra deux années à l'examen de cette transformation, au bout desquelles, en 1899, on se décida pour le canon actuel, pièce de 75 mm. en acier avec affût rigide. A cette époque, l'affût à déformation ne paraissait pas présenter encore de suffisantes garanties de praticité.

Un crédit de 60 millions fut voté et la construction commença. Dans le même temps, on étudiait un nouveau matériel de montagne, dont le modèle ne tarda pas à être arrêté et mis en construction également.

Sur ces entrefaites furent réalisés les progrès techniques considérables que l'on sait. De grandes maisons résolvaient le problème jusqu'alors incertain du canon à tir rapide avec affût à déformation, et l'usine Krupp elle-même qui, en 1899, présentait son affût à bêche de crosse élastique comme l'unique solution pratique, se trouva avoir changé d'opinion en 1901. Elle aussi était entrée dans la voie tracée par Ehrhardt, par Schneider-Canet, par Vickers, etc.

Chez nous le problème avait été examiné et pratiquement résolu, à l'exception de certaines particularités et de certaines conséquences relatives à l'emploi et à l'organisation des nouvelles batteries.

Toutefois, comme la transformation du matériel de 75 mm. était commencée, il fallut la continuer. Mais des 60 millions votés par le Parlement, moins de la moitié seulement furent dépensés, et l'on peut attendre maintenant que l'étude de l'affût à déformation soit absolument complète. On pourra songer alors à construire.

Pour le moment, le canon de 75 mm. A est fort bon. Son affût rigide ne répond pas entièrement, il est vrai, aux exigences tactiques actuellement prévues pour certains cas déterminés, mais muni d'une bonne bouche à feu, il peut encore servir avec succès. Le matériel de 87 mm. B sera remplacé par un modèle tout nouveau. Pour le moment, en tant que matériel rigide, il est suffisant. Enfin, nous disposons sur le crédit antérieurement voté d'une réserve de 30 millions qui servira pour l'acquisition du futur matériel à déformation.

\* \* \*

Un office de la presse (*Ufficio della Stampa*) a été institué au ministère de la guerre. Un colonel et un journaliste civil le composent. Son objet est de reviser toutes les nouvelles militaires publiées dans la presse nationale, rectifier les informations erronées, recueillir les propositions présentées, les projets, les idées utiles ou originales produites par le journa-

lisme quotidien ou périodique. Cet office fournira également des informations aux correspondants militaires des journaux italiens, informations qui jusqu'ici n'avaient été que partiellement fournies et indirectement.

La presse a appris avec satisfaction la création de cet office qui rendra plus facile la tâche des chroniqueurs militaires, leur permettra de la remplir avec plus de précision et deviendra un nouveau lien entre l'armée et le public. Chacun s'en trouvera bien.

\* \* \*

Une commission spéciale a été constituée au ministère de la guerre pour rédiger un nouveau règlement de manœuvres pour l'infanterie. Cette commission est présidée par le major-général Spingardi, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre. Elle comprend un colonel d'état-major, un colonel et un major d'infanterie, enfin un capitaine d'état-major

Le nouveau règlement sera rédigé en tenant compte des idées modernes et présentera de notables simplifications sur l'ancien, afin de permettre de réduire au minimum possible le temps consacré à l'instruction individuelle.



## INFORMATIONS

### SUISSE

**Le budget militaire pour 1904.** — Dans leur dernière session, les Chambres ont arrêté le budget militaire pour 1904. Il s'élève aux dépenses à 29 300 000 fr. ; aux recettes à 2 940 000 fr.

A part les dispositions provoquées par la transformation du matériel de l'artillerie de campagne, le budget comporte peu de changements. Voici quelques renseignements de détail.

Le recrutement des mitrailleurs à cheval sera légèrement augmenté. L'effectif actuel des compagnies a été reconnu trop faible. Il ne suffit pas à sa tâche qui est multiple : maniement des mitrailleuses, service de sûreté, soins à donner aux chevaux, service du parc, etc.

En prévision d'un perfectionnement de l'aptitude des artilleurs au tir, la dotation en munition est augmentée, soit pour les batteries de campagne, soit pour celles de montagne, soit pour la position. Pour cette dernière l'augmentation porte surtout sur l'emploi des obus brisants de 12 cm.

Seront appelés à des cours de répétition, dans l'élite, les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> corps